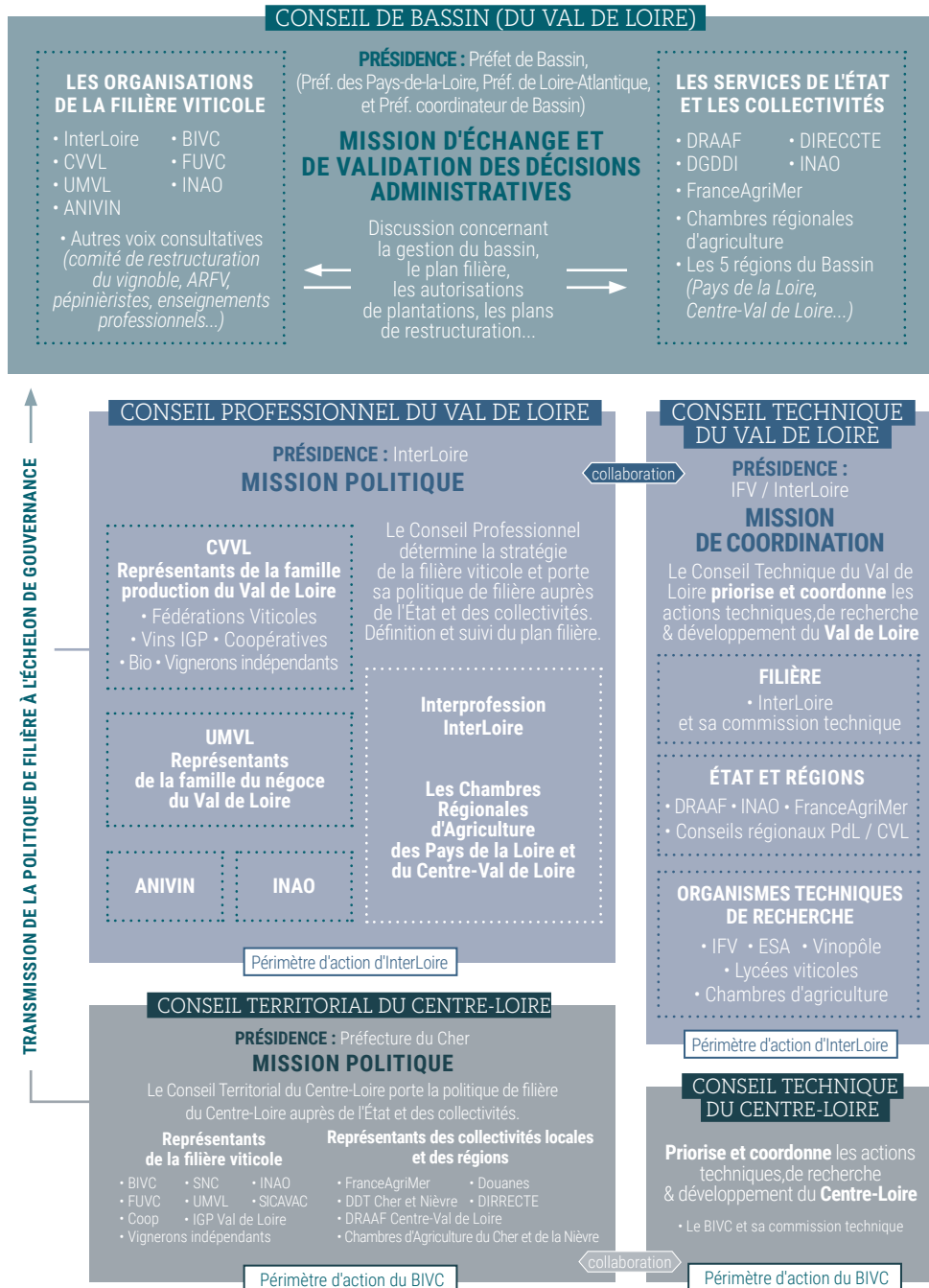


# INSTITUTIONS TERRITORIALES ET ADMINISTRATIVES

## SCHÉMA DE GOUVERNANCE DE LA FILIÈRE AVEC LES INSTITUTIONS TERRITORIALES ET ADMINISTRATIVES



Les bassins viticoles ont été créés en France dans le but de renforcer la coopération et d'harmoniser les décisions prises en matière de politique de filière. C'est dans ce cadre que fut créé le bassin viticole du Val de Loire, bassin qui couvre 14 départements viticoles sur 5 régions administratives.

**Le Conseil de Bassin Val de Loire**, placé sous l'autorité du Préfet de Région Pays de la Loire, réunit les **administrations**, les collectivités territoriales, la représentation des **vignobles du périmètre d'InterLoire** et la représentation du **vignoble du périmètre du BIVC**. Il est un organe de **concertation** entre les pouvoirs publics et les organisations de la filière, sur les grands enjeux comme les orientations politiques de l'Etat ou la politique de la filière viticole et ses besoins.

La politique de la filière viticole et sa gouvernance est conduite par les organisations professionnelles, dans des instances différentes suivant qu'il s'agisse du périmètre d'action d'InterLoire ou du BIVC :

- Sur le périmètre d'action d'InterLoire : des propositions de politique de filière naissent au niveau du **Conseil d'Orientation Stratégique** d'InterLoire qui regroupe les représentants de la production (CVVL) et du négoce (UMLV). Ces orientations sont ensuite discutées en **Conseil Professionnel Val de Loire**, une organisation issue d'un partenariat entre InterLoire et les Chambres Régionales d'Agriculture.

À titre d'exemple, le Conseil Professionnel Val de Loire **définit et coordonne le plan filière**, qui constitue la stratégie pour la filière viticole du périmètre d'InterLoire à moyen et long terme (Plan de filière Val de Loire 2030 avec des engagements de création de valeur, environnementaux, sanitaires et sociaux).

- Sur le périmètre d'action du BIVC : les représentants de la filière viticole du Centre-Val de Loire et les représentants des collectivités locales et des régions se retrouvent au sein du **Conseil Territorial du Centre-Loire** afin de **déterminer la stratégie** de filière viticole de son périmètre.

En matière de Recherche et Développement, les **Conseils Techniques** viennent en appui des Conseils Professionnels. Leur rôle est de prioriser les choix d'investissement techniques de recherche et développement afin de répondre aux objectifs de la filière, notamment dans le plan filière. Le Conseil Technique Val de Loire, placé sous l'égide de l'IFV, rassemble l'ensemble des acteurs de la recherche, de l'expérimentation et de la technique (les membres de la commission technique d'InterLoire, les chambres d'agriculture, le syndicat des pépiniéristes, l'INAO, le VinOpôle...).

Le Conseil Technique Centre-Loire rassemble les acteurs de la technique du Centre-Loire.